

Lettre Garantie 25 Ans



Silestone, jusqu'à 25 ans de garantie résidentielle transférable

COSENTINO, S.A.U. (COSENTINO) garantit le propriétaire enregistré du produit installé SILESTONE® by Cosentino® contre tout défaut de fabrication pour une période de VINGT-CINQ (25) ANS à compter de la date d'achat. Veuillez conserver votre preuve d'achat.

Cette garantie est adressée à l'acheteur de la surface en Silestone et est transférable.

Cette garantie n'aura de validité absolue qu'à la condition que le client se soit enregistré dans les 6 mois suivant l'achat du produit, comme indiqué dans la section correspondante, et à la condition que le client présente la facture originale ou le ticket de caisse (indiquant la date d'achat et le nom du vendeur du produit). Le client doit mettre le produit défectueux à disposition de COSENTINO. Pour que cette garantie s'applique, elle doit être enregistrée en ligne sur le site Internet www.cosentino.com COSENTINO se réserve le droit de ne pas proposer de service de garantie gratuit si les conditions énoncées dans ce paragraphe ne sont pas remplies ou si les informations fournies par le client sont fausses, incomplètes ou illisibles.

Ce qui est couvert par la garantie

La garantie oblige COSENTINO à remplacer ou à réparer tout produit défectueux pendant une période de VINGT-CINQ (25) ANS, selon les termes et conditions contenus dans ce document, avec un produit de mêmes caractéristiques (couleur, épaisseur, etc.) que celles du produit acheté par le client. Cette garantie couvre les surfaces de quartz SILESTONE® by Cosentino® conçues pour des applications bidimensionnelles telles que les plans de travail, les revêtements, les murs et sols installés de façon permanente à l'intérieur du logement (ou d'une propriété destinée à un autre usage que celui de résidence) du consommateur ou de l'utilisateur final du produit. Il est important que le choix de la couleur et de la finition soit fait avant la finalisation de l'achat puisque toute modification ultérieure de l'un de ces choix ne sera pas couverte par cette garantie. Cette garantie est dans tous les cas subordonnée à la conformité stricte par le consommateur des instructions d'utilisation et

d'entretien du produit SILESTONE® by Cosentino®, telles que décrites dans les manuels d'utilisation existants pour les différentes applications du produit. (www.cosentino.com)

Ce qui n'est pas couvert par la garantie

Cette garantie ne couvre pas les défauts d'installation ou de manipulation.

Tout dommage causé directement ou indirectement par tout travail, action ou intervention effectué par des tiers non liés à COSENTINO, tels que : problèmes causés par une mauvaise finition/préparation du produit ou de méthodes d'installation inappropriées ou par toute autre modification ou manipulation du produit d'origine SILESTONE® by Cosentino®, tels que des variations de couleur, des impacts thermiques, des dommages causés par impact, la mauvaise utilisation ou le traitement chimique inapproprié, effectués par des tiers non liés à COSENTINO.

Dommages résultant d'une mauvaise utilisation, y compris, mais sans s'y limiter : (i) l'utilisation du produit à des fins autres que celles auxquelles il était destiné ; (ii) l'utilisation du produit d'une manière non conforme aux normes techniques ou de sécurité applicables ; (iii) le non-respect du manuel d'utilisation et d'entretien ; et (iv) l'exposition du produit à l'extérieur des bâtiments.

COSENTINO n'est pas responsable des dommages ou blessures causés en tout ou en partie par force majeure, des conditions de chantier, de la conception architecturale et technique, du mouvement structurel, des actes de vandalisme, des accidents, des catastrophes naturelles, des dommages causés par l'interaction avec d'autres produits ou de toute autre cause au-delà du contrôle de COSENTINO.

Les variations de couleur, de ton, de teinte, de structure des particules ou les variances de niveau de brillance dans le matériau dues aux changements naturels au fil du temps se produisant dans les différents composants du produit. Les fissures dans le produit final ne peuvent

pas être considérées comme une indication de matériau défectueux. Les causes principales de fissure sont le mouvement, l'application directe de chaleur sur la surface, le placement d'un poids excessif sur la surface ou le résultat du grattage, de chocs ou d'impacts sur le matériau après son installation.

La définition des défauts de fabrication couverts par cette garantie n'inclut pas la durabilité des services accessoires à la fonctionnalité réelle du produit pendant sa période de validité.

Les éraflures ne sont pas dues à un défaut du matériau, mais sont le résultat du grattage et du choc d'objets contre les bords de la surface.

La garantie ne couvre pas les dommages consécutifs accidentels, les pertes ou dépenses autres que le produit lui-même, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages aux autres produits ou installations, ou les réparations additionnelles ou supplémentaires aux travaux de plomberie, d'électricité ou de maçonnerie nécessaires à la réparation ou au remplacement du produit SILESTONE® by Cosentino® couvert par cette garantie, qui relèvent de la seule responsabilité du client.

De même, cette garantie exclut spécifiquement les dommages qui pourraient résulter d'un défaut couvert, y compris ceux survenant pendant la période de traitement de la réclamation, ainsi que pendant la période de remplacement du produit. Cette exclusion s'étend, sans s'y limiter, à tout préjudice, y compris le manque à gagner affectant des activités commerciales, industrielles, professionnelles ou simplement quotidiennes, que le client, acheteur du produit ou un tiers pourrait subir.

Tout problème ou dommage résultant de l'exposition du produit à une utilisation intensive et continue pendant de longues périodes ou à une utilisation dans des parties communes, y compris, entre autres, la décoloration, la perte et la détérioration des performances et des caractéristiques esthétiques et la déformation du revêtement de sol.

Les problèmes, dommages ou inconvénients résultant de la production d'électricité statique ou de l'utilisation de produits conçus pour éliminer ou réduire ses effets.

Les dommages résultant de carences ou d'omissions dans les projets techniques sur la base desquels les bâtiments sont réalisés et qui utilisent les produits SILESTONE® by Cosentino®.

Les différences entre les échantillons ou les photographies de tout produit SILESTONE® by Cosentino® et le produit réel acheté sont également exclues. Sont également exclus les nuances ou les taches produites par les composants du matériau et les défauts de polissage, puisque COSENTINO ne vend en aucun cas des produits présentant de tels défauts.

Cette garantie ne s'applique pas aux réparations et/ou à la manipulation du produit sans vérification appropriée par COSENTINO.

Cette garantie ne couvre pas les produits qui n'ont pas été intégralement acquittés.

Cette garantie ne couvre pas l'utilisation commerciale des produits SILESTONE®. Les utilisations commerciales incluent, mais n'y sont pas limitées, l'utilisation dans les bâtiments commerciaux tels que les magasins de détail, les restaurants, les bureaux, les complexes hôteliers ou d'appartements.

Comment utiliser cette garantie.

Pour vous enregistrer en tant que titulaire de cette garantie, la garantie doit être activée sur www.cosentino.com. Ce site Internet requiert certaines informations pour finaliser l'enregistrement, y compris des informations concernant le point de vente et/ou le fabricant, ainsi que le client. Nous recommandons donc aux clients de s'enregistrer directement au point de vente ou auprès du fabricant. À la fin de l'enregistrement, le client peut faire imprimer cette garantie pour son propre usage.

Comment faire une réclamation

Si vous pensez que votre produit SILESTONE® by Cosentino® présente un défaut et si vous souhaitez faire une réclamation en vertu de cette garantie, vous devez le faire par fax, e-mail et/ou lettre, ou par téléphone en contactant le service client de COSENTINO et en indiquant le numéro de garantie.

COSENTINO BELGIUM

Koeweidestraat 44
1785 Merchtem
+32 (0)52 21 66 73
info.be@cosentino.com
www.cosentino.com

Pour obtenir un service en vertu de cette garantie, vous devez permettre à COSENTINO ou à ses agents, fabricants ou installateurs autorisés d'inspecter votre produit Silestone® à votre domicile. De plus, vous devez coopérer raisonnablement avec COSENTINO et ses agents dans leurs efforts pour mettre en application cette garantie limitée.

Sous réserve de la présente garantie limitée, COSENTINO ne peut être tenu responsable, en responsabilité délictuelle ou contractuelle, de toute perte due aux dommages directs, consécutifs ou accessoires résultant de l'utilisation ou de la capacité à utiliser le produit dans des applications résidentielles couvertes par cette garantie. Certains États n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires, par conséquent la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à votre cas.

COSENTINO ne fait aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, en ce qui concerne ses produits, sauf expressément stipulé ici. Certains États des États-Unis n'autorisent pas les limitations de durée de garantie implicite, par conséquent la limitation ci-dessus peut ne pas s'appliquer à votre cas.

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits qui peuvent varier d'un pays à l'autre, d'un État à l'autre aux États-Unis ou d'une province à l'autre au Canada.

Que fera COSENTINO si le produit présente un défaut

Si un produit SILESTONE® by Cosentino® présente un défaut qui entre en conformité avec les termes et conditions de cette garantie, COSENTINO procédera, après vérification, au remplacement ou à la réparation du matériel nécessaire au produit SILESTONE® by Cosentino®. COSENTINO est autorisé à octroyer des garanties sur les surfaces en quartz SILESTONE® by Cosentino®.

Cette garantie couvre le remplacement du produit défectueux par un produit aux caractéristiques (couleur, épaisseur, etc.) identiques à celles du produit acheté par le client, sauf si cela s'avère impossible en raison de l'arrêt de la production du produit. Dans ce cas, il serait alors remplacé par un produit aux caractéristiques similaires.

Informations spécifiques sur la garantie concernant les produits finis SILESTONE®

Les produits finis SILESTONE® by Cosentino® sous la forme de surfaces tridimensionnelles, tels que les éviers de cuisine, les vasques et les receveurs de douche sont garantis contre les défauts de fabrication du produit pour une période de CINQ (5) ANS, le tout selon les termes, conditions et limites décrits pour tous les autres produits SILESTONE® by Cosentino®.

La période de 25 ans établie dans la présente garantie s'applique uniquement aux produits vendus et enregistrés après le 1er janvier 2015. COSENTINO se réserve le droit de refuser ce service de garantie si l'une des conditions énoncées ci-dessus n'est pas remplie, ou si les informations fournies par le client sont fausses, incomplètes ou illisibles.

Enregistrer la Garantie

Rendez-vous sur <http://warranty.cosentino.com> et procédez comme indiqué pour enregistrer votre Silestone.

- 1** Dans le cadre de gauche, sélectionnez qui active la garantie, et dans le cadre de droite qui a réalisé l'achat.
- 2** Renseignez les numéros d'identifiant fournis par le magasin. Le numéro d'identifiant du marbrier est à inscrire dans le cadre de gauche et celui du cuisiniste dans le cadre de droite.
- 3** Remplissez les coordonnées du client final et les informations à propos du plan de travail. Il est important que l'adresse email soit renseignée afin de recevoir le justificatif de garantie.
- 4** Joignez la facture. Celle-ci devra inclure : les coordonnées de l'entreprise qui a réalisé la vente, les coordonnées du client final, la marque du plan de travail, la couleur du plan de travail et la date de la facture.
- 5** Pour finir, Cosentino se conforme à ses obligations de protection de vos données personnelles. Veuillez cocher ces dernières cases pour accepter. Votre garantie de 25 ans sur votre produit Cosentino est activée !

1 Soyez le/la bienvenu/e:

- Magasin de cuisines
- Marbrier
- Concepteur/Décorateur d'intérieur
- Utilisateur final

Plan de travail demandé par:

- Développeur / Constructeur
- Utilisateur final
- Concepteur / Architecte
- Magasin de cuisines

2 N° d'identification du marbrier:

Vérifier ID marbrier

N° d'identification du magasin / détaillant:

Vérifier ID Centre

3

Détails de l'Acheteur et adresse de l'installation

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code postal:

Ville:

Téléphone:

Email:

Détails du plan de travail

Marque:

Couleur:

Texture:

Épaisseur:

Utilisation:

Date de la facture:

4 Copie ou photo digitale de la facture:

Sélectionner un fichier

A product designed by **COSENTINO**



COSENTINO HEADQUARTERS

Ctra. Baza a Huércal - Overa, km 59 / 04850 - Cantoria - Almería (Spain)

Tel.: +34 950 444 175 / Fax: +34 950 444 226 / info@cosentino.com

www.cosentino.com / www.silestone.com

Pour activer la garantie et en voir les termes et conditions, rendez-vous sur www.cosentino.com

Pour plus d'informations sur les couleurs certifiées NFS consultez www.nfs.org